



030303030303
**DEPARTEMENT
DE L'INDRE**

**SYTOM de la
Région de
Châteauroux**
030303030303

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

Séance du 17 juin 2023

Convocation transmise
le : 9 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois - le samedi 17 juin 2023

Le Comité Syndical du SYTOM de Châteauroux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Châteauroux, sous la présidence de Monsieur Eric CHALMAIN son Président.

Nombre de Membres :

En exercice : 31
Présents : 16
Votants : 21

Etaient présents :

Éric CHALMAIN, Virginie ALAUME, Didier BARACHET, Eric BERGOUGNAN
Catherine DUPONT, Didier DUVERGNE, Delphine GENESTE, Michel GEORJON, Tony
IMBERT, Chantal MONJOINT, Jean-Pierre NANDILLON, Jean-Pierre PASCAUD, Patrice
PERRAT, Lionnel PERROT, Catherine RUET, Dominique TOURRES

Résultats du vote

Voix « pour » : 21
Voix « contre » : 0
« Abstentions » : 0

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Gil AVEROUS à Eric CHALMAIN
Patrice BOIRON à Patrice PERRAT
Francis DAILLY à Delphine GENESTE
Jean-Michel MOREAU à Jean-Pierre NANDILLON
Jean-Marc SCHMITT à Lionnel PERROT

Certifié exécutoire
Publiée ou notifiée le :
19 juin 2023

Etaient absents et excusés

Pierre CHARON
Claire DE TARLE
Nathalie DIOT
Thierry EUMONT-CAMUS
Alexandre FILLONNEAU
Annabelle LELONG
Valentin MATHEY
Gilles NEMPONT
François RULLAUD

Dossier n° 2023-006-004

Objet : Décision Modificative 2023-1 pour transfert de dépenses

Il est nécessaire de procéder à des transferts de crédits pour abonder des articles concernant les intérêts d'emprunt et les services bancaires associés du fait de la contractualisation de 2 prêts avec la Caisse d'Épargne Loire Centre pour les travaux du centre de tri.

- ✓ Montant du 1^{er} contrat de prêt : 1 500 000 Euros
- ✓ Durée du contrat de prêt : 10 ans
- ✓ Taux d'intérêt annuel fixe : 3.20 %

- ✓ Montant du 2nd contrat de prêt : 2 000 000 Euros
- ✓ Durée du contrat de prêt : 20 ans
- ✓ Taux d'intérêt annuel fixe : 3.70 %

Ainsi, il est proposé les mouvements suivants :

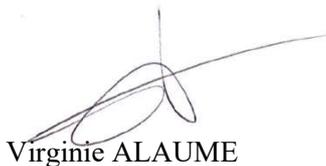
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
IMPUTATION				Objet	Dépenses	Recettes
Chapitre	Fonction	Compte	Nature			
66		66111	D	Intérêts réglés à l'échéance	30 103,50 €	
		627	D	Services bancaires et assimilés	3 500,00 €	
		7088	R	Autres produits d'activités annexes		33 603,50 €
Sous-total Opérations					33 603,50 €	33 603,50 €

Par ailleurs, dans le cadre du marché de modernisation et d'extension du centre de tri, une avance a été versée en 2022. Afin de régulariser les écritures d'ordre budgétaire liées au remboursement de cette avance, il convient d'émettre les mouvements suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT						
IMPUTATION				Objet	Dépenses	Recettes
Chapitre	Fonction	Compte	Nature			
041		2313	D	Constructions en cours	133 333,33 €	
041		238	R	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles		133 333,33 €
Sous-total Opération					133 333,33 €	133 333,33 €

Après délibération, le comité syndical approuve à l'unanimité les imputations budgétaires nécessaires valant "décision budgétaire modificative n°1 »

La Secrétaire de séance



Virginie ALAUME

Le Président



Eric CHALMAIN

Pour extrait conforme

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.